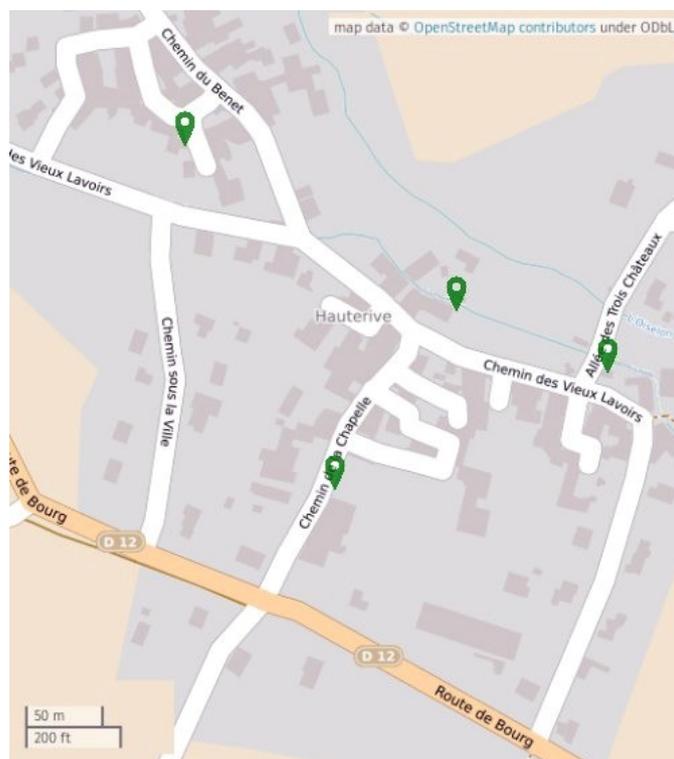


FOURS D'HAUTERIVE

21 mars 2020

Une promenade le long des rues paisibles d'Hauterive permet d'apprécier la richesse du bâti civil : lits de galets, parfois d'une incroyable hauteur, toitures en « bascule », pierres chanfreinées ou moulurées, de réemploi ou non, linteaux à accolade ou rares fenêtres à meneaux discrètement obturées et noyées dans la maçonnerie, séchoirs de façade et maisons dites « vigneronnes » avec cave au rez-de-chaussée ou semi-enterrées, bref de nombreux vestiges d'un passé intense.

On est aussi frappé par le nombre de fours de quartier : on en recense cinq, y compris le four privé du quartier dit des Orsets ou des Planches. Ce nombre, qui peut de prime abord paraître conséquent, fut parfaitement justifié lorsque la population atteignit 441 habitants en 1836 pour ne baisser qu'après 1866, époque où le pain était encore l'élément d'alimentation essentiel des villageois qui le pétrissait et le cuisait eux-mêmes. Ces édicules, encore en place, ont presque tous été construits précisément durant le XIX^e siècle, excepté le four du quartier du Benet¹, qui daterait du XVIII^e siècle compte tenu de son linteau de bois chanfreiné en partie inférieure, et de sa présence au cadastre de 1827.



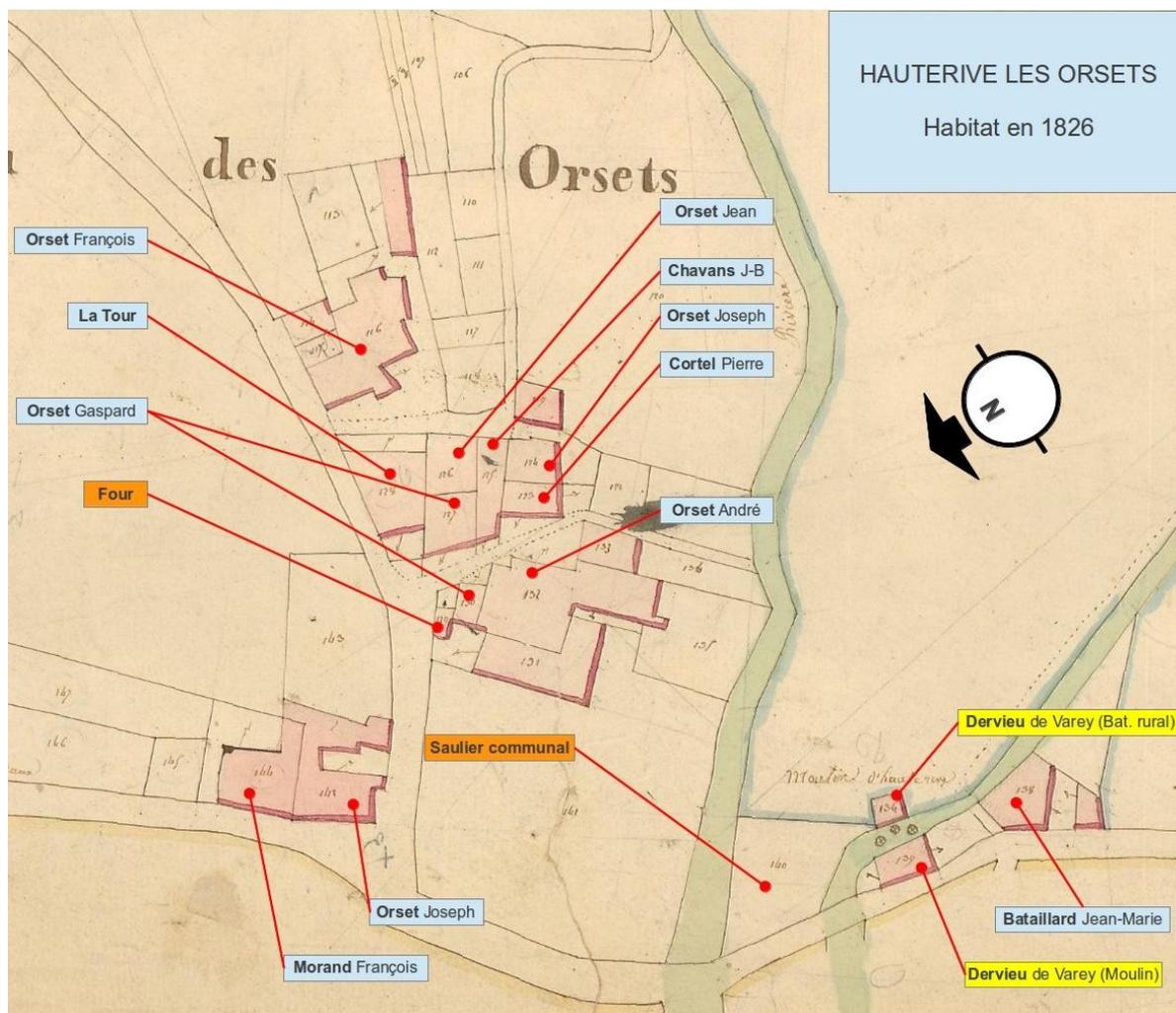
Situation des fours d'Hauterive

1 Voir les notes concernant ce toponyme dans la partie toponymie

Ce que révèle le cadastre de 1827

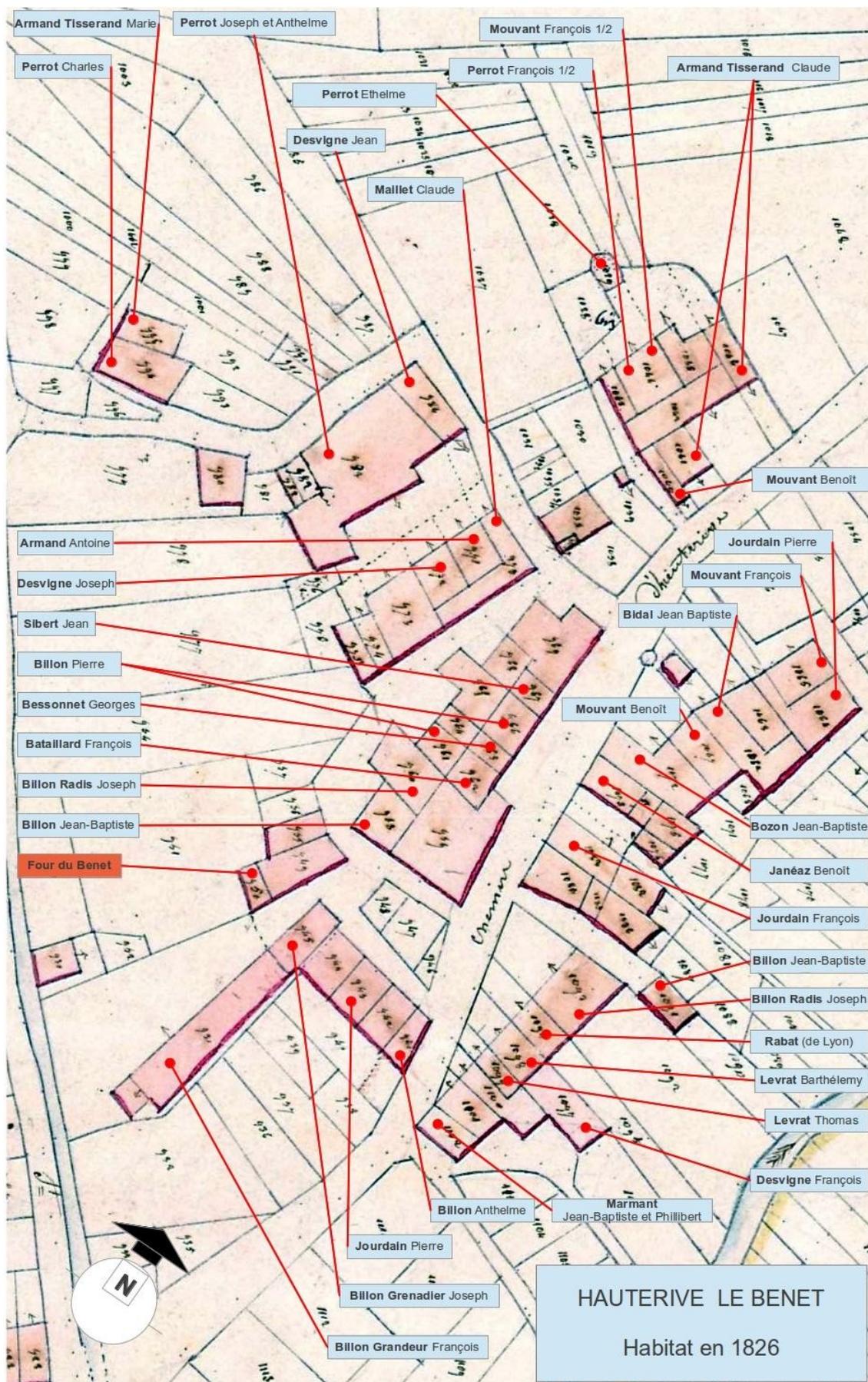
L'état de section de 1827 mentionne seulement deux fours communs de quartier :

- Celui du quartier du Benet, rue de la Tâtre, section A, feuille N°4, parcelle 950 ;
- Celui du quartier des Orsets, disparu depuis, section B feuille N°1, parcelle 129.



Le quartier des Orsets a comporté plus d'une trentaine de personnes portant ce patronyme au XIX^e siècle

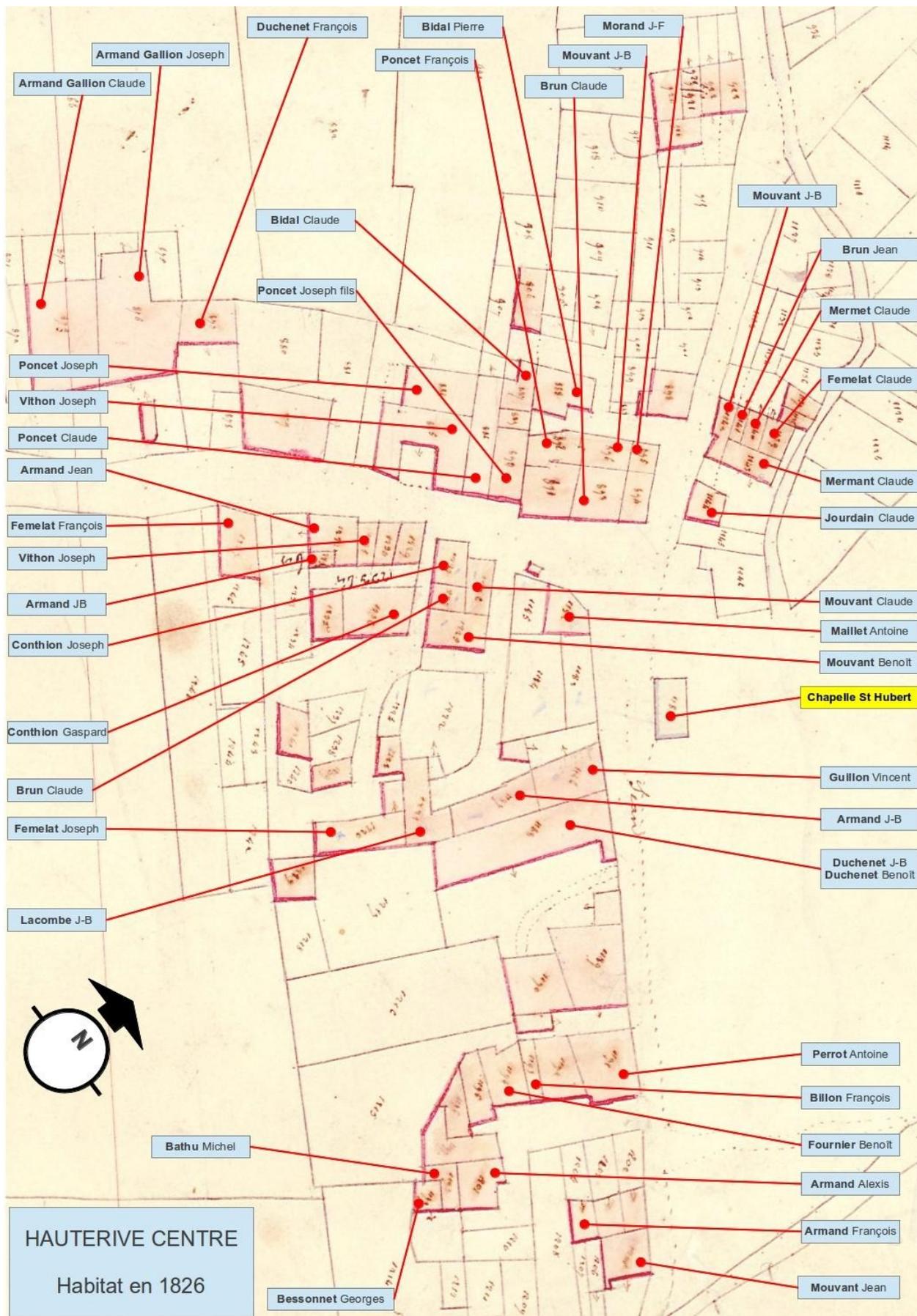
Ces deux fours, à eux seuls ne pouvaient suffire à couvrir les besoins du hameau : ils étaient complétés par les installations privées, non recensées par le Cadastre, car intégrées aux propriétés privées.



Sur le plan de 1827, on peut observer une petite construction rurale à la forme caractéristique d'un cul de four : la parcelle 1029, entièrement occupée par une ruine, située au nord-est du quartier du Benet, jadis propriété d'Ethelme Perrod. Rien ne permet d'affirmer qu'il s'agissait d'un ancien four. La forme de la parcelle peut s'apparenter à celle d'un oratoire ou d'une petite chapelle, d'autant que personne aujourd'hui n'est à même d'indiquer l'emplacement de la chapelle de Saint-Aquila citée dans « Les vallées du Bugey » du Baron Raverat². Nous n'en avons jamais trouvé la mention dans les documents des XVII^e et XVIII^e siècles consultés. Cela laisse à penser qu'il pourrait s'agir d'un oratoire privé construit par les Armand, tisserands du quartier du Benet, par dévotion à saint Aquila³ : ils exerçaient la même profession.

2 Tome 2, 1865. Cette chapelle est également citée dans l'« Histoire des communes de l'Ain » d'Henri Buathier, Horvath, 1985.

3 Aquila et Priscille, sa femme, qui furent des disciples de saint Paul. Riches juifs de Rome, ils en avaient été chassés lors de l'édit de l'empereur Claude. Ils avaient la même profession que saint Paul qui travailla chez eux pour fabriquer des tentes.



Le four commun du XVII^e siècle

Au cours de cette période la population du village était encore très inférieure à celle des premiers recensements. Au lieu-dit *la Ville*, la partie la plus élevée du hameau, habitaient quelques bourgeois, commerçants, tailleur, tisserand, maréchal. Le village s'était agrandi par l'« étoffement » des anciens mas :

- le *mas de Benet* en rive droite de l'Oiselon ;
- le *mas Desvignes* à l'aval de la Chapelle, le long du canal d'irrigation des *brottières des Agneloux* ;

Détachés des agglomérations on distinguait :

- la maison noble de Noble Louis-Marin du Breuil seigneur de Saconney, avec ses dépendances, le verger et le pré des Sergattières attenants au sud ; ses moulin, battoir et mare à l'est ;
- en direction des Bottières, le domaine de la Tour Bouvet, dit de la Morte, à cause de l'ancien marécage proche, propriété du Sieur Ruffin de la Biguerne, baillée à un fermier et deux couples de laboureurs, avec sa tour en ruine, la maison de maître contiguë, la grange, les étables et le puits vers le jardin, les terres et prairies tout autour.

Les maisons nobles et les maisons de maître disposaient d'un four particulier. Au XVII^e siècle, les humbles cuisaient au four commun : celui du *mas Desvignes*. Il se situait au-devant de la chapelle, c'est-à-dire vers le four actuel, un peu plus en aval. Il disposait de dépendances nécessaires aux utilisateurs. L'ensemble appartenait aux habitants du quartier du *mas Desvignes* ; il s'agissait probablement d'un ancien four banal. Pour l'usage commun à tous les habitants du village, ce four était acensé, c'est-à-dire baillé, à un fournier qui avait la charge de le chauffer, cuire le pain, et effectuer les réparations. En échange les utilisateurs lui versait une rétribution modeste.



Four ayant remplacé le four Desvignes

Vers le milieu du siècle, c'est Balthazar Liard, originaire de Douvres mais habitant Hauterive, qui assurait ce service. Pierre Corcellu lui succéda en 1661. En août, la réfection du four nécessita l'achat de 6 livres de pierres de molasse auprès de Pierre Démias de La Route⁴. Ces matériaux aux propriétés réfractaires étaient utilisés pour construire la voûte et la sole des fours, avant l'invention de la terre réfractaire. La molasse, de formation sédimentaire détritique, correspond à un grès calcaire friable, facile à travailler, mais qui durcit au feu. Celle qui arrivait à La Route, probablement au port par radeau, aurait pu être extraite des carrières de molasse de Samognat, Matafelon ou Bolozon⁵.

Puis le four du *mas Desvignes d'Aulterive* fut affermé à Anthoine Corcellu à partir du 15 novembre 1671, avec l'accord du syndic d'Hauterive, François Fornier. Les notables étaient présents : Honnête Claude Orset, tailleur d'habits, André Bidal Balme, Pierre Desvigne Masin, Jean Desvignes et tous les habitants⁶. La somme annuelle payée par Anthoine Corcellu aux habitants du *mas Desvignes* passa de huit livres à dix livres ; en plus il dut assumer les premières réparations.

4 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1544, f°183.

5 Voir *La France par cantons et par communes : Département de l'Ain*, Théodore Ogier, 1853

6 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E1569-f°31.

Vingt-deux ans plus tard, en 1694, le four dut être reconstruit. Les utilisateurs, par nature modestes, ne pouvaient faire face à la dépense. C'est la seigneurie de Varey, représentée par son procureur, Maître Claude Perrin originaire d'Hauterive, qui prit l'affaire en mains, en accord avec les syndics du village d'Hauterive, Benoict Ducheney et Guy Armand.

Le fournier, Estienne Claret, obtint un bail de six années, daté du 8 février 1694⁷, moyennant sept livres par an. À cette occasion, les syndics et les habitants tentèrent vainement d'obtenir la banalité du four.

De nos jours, on appelle *four banal*, un four commun mis à disposition des habitants. Or, au XVII^e siècle, le droit de ban était celui qu'avait un seigneur d'obliger les habitants de se servir de son moulin, de son four ou de son pressoir, le mot *banalité* étant issu du mot *ban*, qui signifiait « *publication*, avec injonction sous quelque peine ». C'était un droit seigneurial qui exigeait un titre.

En l'absence de titre, les habitants pouvaient toutefois décréter leur assujettissement, en assemblée, avec l'accord de tous⁸. C'est seulement sous ces conditions, que les habitants d'Hauterive auraient pu obtenir la banalité du nouveau four. Il ne faut pas voir ici un goût particulier des habitants d'Hauterive pour l'asservissement, mais plutôt la poursuite d'un but économique : éviter à tous prix les frais de reconstruction. Le projet de « banalisation » fut rejeté par les autorités.

Au siècle suivant, le four commun d'Hauterive fonctionnait encore dans des conditions similaires. Ce n'est qu'avec l'explosion démographique du XIX^e siècle, que les fours communs de quartiers se multiplièrent ; la plupart restaurés à bon escient, sont encore utilisés de nos jours par des associations, ou des particuliers, pour cuire la célèbre galette locale.

7 Archives départementales de l'Ain, 3E1583, f°93.

8 Voir le *Traité des droits seigneuriaux et des matières féodales*, par Noble François de Boutaric, Gaspard Hénault imprimeur à Toulouse -1760.



Le four du Benet

Remerciements :

- Archives Départementales de l'Ain et Mairie de Saint Jean le Vieux, pour l'accès aux documents.
- Madame M.C. Buffières pour son aide précieuse en paléographie.